

Service Eau, Hydroélectricité et Nature  
Pôle Préservation des Milieux et des Espèces

# La séquence ERC appliquée aux espèces protégées

Groupe technique logement urbanisme

2 mai 2019



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Plus de 2800 espèces sont protégées en France,  
dont environ 900 en région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Pourquoi une réglementation  
sur la protection des espèces ?**

*Quelques rappels*

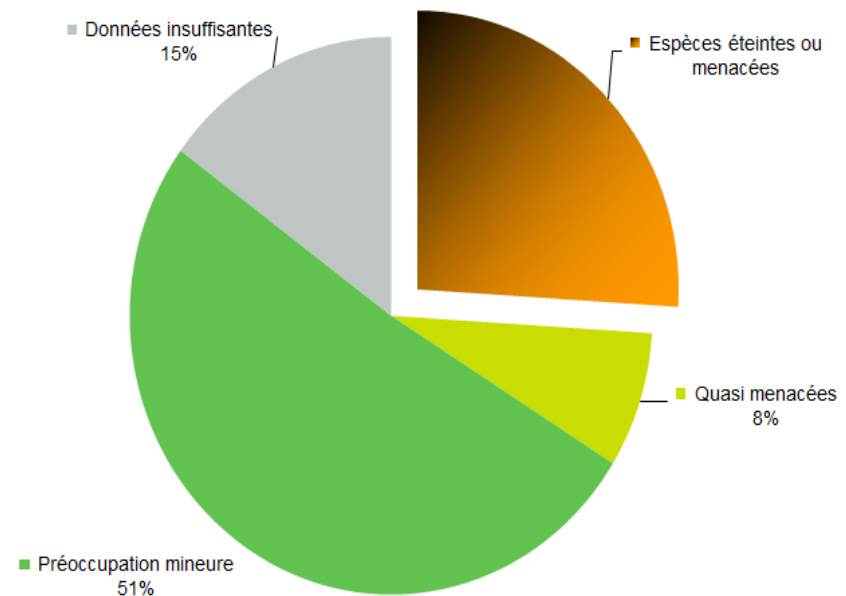


PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Une biodiversité menacée

- La France est l'un des 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées au niveau mondial

Proportion d'espèces en catégories éteintes ou menacées dans les listes rouges nationales



**Le statut de menace a pu être évalué :**

- **26 % des 5073 espèces évaluées dans les listes rouges nationales françaises sont éteintes ou menacées.**



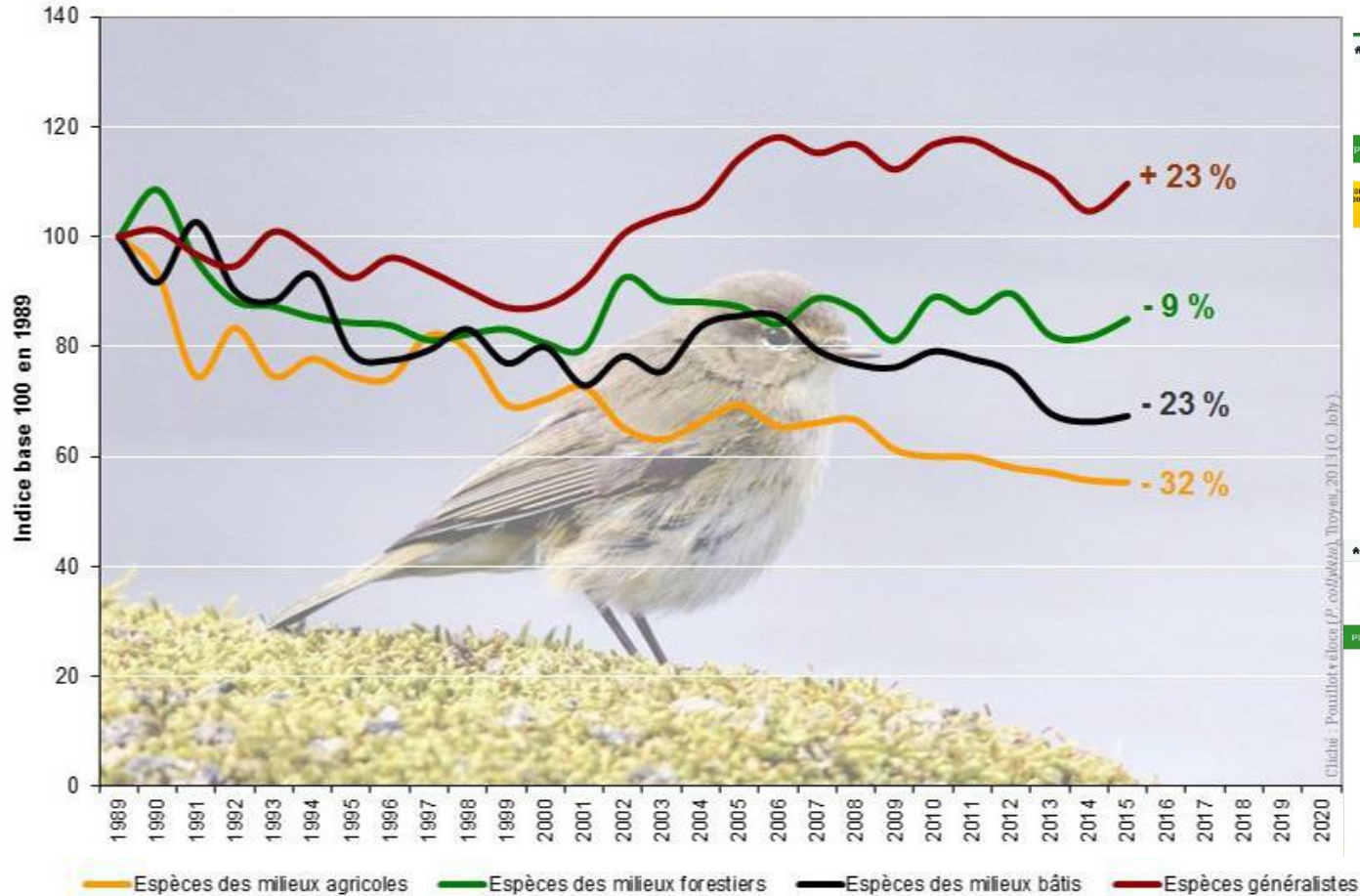
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Observatoire National de la Biodiversité. (14 juin 2018). Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans la Liste rouge nationale. <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/proportion-despeces-eteintes-ou-menacees-dans-la-liste-rouge-nationale>

# Une biodiversité menacée

Evolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs métropolitains



INTERNATIONAL POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCO CULTURE IDÉES PLANÈTE SPORT SCIENCES PIXELS CA

## Biodiversité

PLANÈTE BIODIVERSITÉ

**« On assiste à un effondrement de la biodiversité sauvage »**

Pour le biologiste Romain Julliard, l'érosion frappe tous les échelons : insectes, dont papillons et pollinisateurs, flore adventice et oiseaux.

LE MONDE | 20.03.2018 à 10h51 • Mis à jour le 20.03.2018 à 11h21 |  
Propos recueillis par Audrey Garric

---

INTERNATIONAL POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCO CULTURE IDÉES PLANÈTE SPORT SCIENCES PIXELS CA

## Biodiversité

PLANÈTE BIODIVERSITÉ

ARTICLE SÉLECTIONNÉ DANS LA MATINALE DU 19/03/2018 > Découvrir l'application

### Les oiseaux disparaissent des campagnes françaises à une « vitesse vertigineuse »

Ce déclin « catastrophique », d'un tiers en quinze ans, est largement dû aux pratiques agricoles, selon les études du CNRS et du Muséum d'histoire naturelle

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Cadre international et européen

## CONVENTIONS INTERNATIONALES

**3 textes « fondamentaux » en matière de protection des espèces :**

- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),
- La Convention de Berne sur les espèces protégées (1979),
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 1979)

**2 accords importants en matière de préservation de la biodiversité :**

- La Convention de Ramsar sur les zones humides (1983),
- La Convention sur la diversité biologique (Rio 1992).

## TEXTES EUROPÉENS

**2 textes majeurs :**

- La Directive 79/409/CEE « Oiseaux » (recodifiée par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009),
- La Directive 92/43/CEE « Habitats Faune Flore ».



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Cadre national

## TEXTES NATIONAUX

- Loi du 10 juillet 1976 : constitue un texte fondateur en matière de protection de la nature. Elle a notamment institué le principe de listes d'espèces animales et végétales « protégées », fixées par arrêtés interministériels, dont les premières ont été publiées au début des années 80.

- Loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages :

- L'absence de perte nette de biodiversité : principe inscrit dans le code de l'environnement. Il s'agit d'une disposition d'action préventive et de correction des atteintes à l'environnement.

Il assigne aux mesures de compensation des atteintes à l'environnement une obligation de résultats et de durée égale aux atteintes constatées.

- La loi renforce le principe de la séquence ERC avec : Possibilité pour les particuliers de contractualiser des obligations réelles environnementales (ORE). Permettre à un propriétaire de mettre en place des mesures pérennes en faveur de la biodiversité sur son terrain. Mesures qui perdureront si le propriétaire change. Garantie de cohérence et de permanence des actions de préservation et de reconquête de biodiversité.

- Création d'un registre géoréférencé de la totalité des mesures compensatoires, accessible au public (L163-5)



# Qu'est-ce qu'une espèce protégée ?

Des arrêtés interministériels établissent les listes des espèces protégées et précisent pour chaque espèce la nature des interdictions applicables et les parties de territoire où s'appliquent les interdictions.

Exemples :



Lézard des murailles : protection spécimens  
+ aires de reproduction et de repos de l'espèce

Lézard ocellé : protection spécimens seulement



# Cadre législatif

## Dérogation espèces protégées

### Article L411-1 du CE :

**Il fixe le principe de protection du patrimoine naturel et la conservation d'espèces animales non domestiques et d'espèces végétales non cultivées ;**

**Sont interdits :**

- pour les animaux : destruction ou enlèvement des œufs et des nids, destruction, capture, enlèvement, mutilation, perturbation intentionnelle, naturalisation et qu'ils soient vivants ou morts transport, utilisation, détention, colportage, mise en vente, vente ou achat.**
- pour les végétaux : destruction, coupe, mutilation, arrachage, cueillette, enlèvement, transport, utilisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, détention des spécimens prélevés dans la nature**
- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales (pour certaines espèces seulement : cf. arrêtés interministériels)**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Cadre législatif

## Dérogation espèces protégées

### Article L. 411-2 du CE :

**Il prévoit les possibilités de dérogations à ces interdictions.**

**Deux conditions incontournables pour la délivrance de la dérogation :**

- 1/ Absence de solution alternative de moindre impact**
- 2/ La dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations d'espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle**

**Aux fins suivantes :**

- 1/ Intérêt de la faune et de la flore sauvages**
- 2/ Prévention des dommages importants aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux, autres formes de propriété**
- 3/ Intérêt de santé et sécurité publiques et autres raisons impératives d'intérêt public majeur**
- 4/ Pour des motifs ayant des conséquences bénéfiques pour l'environnement**



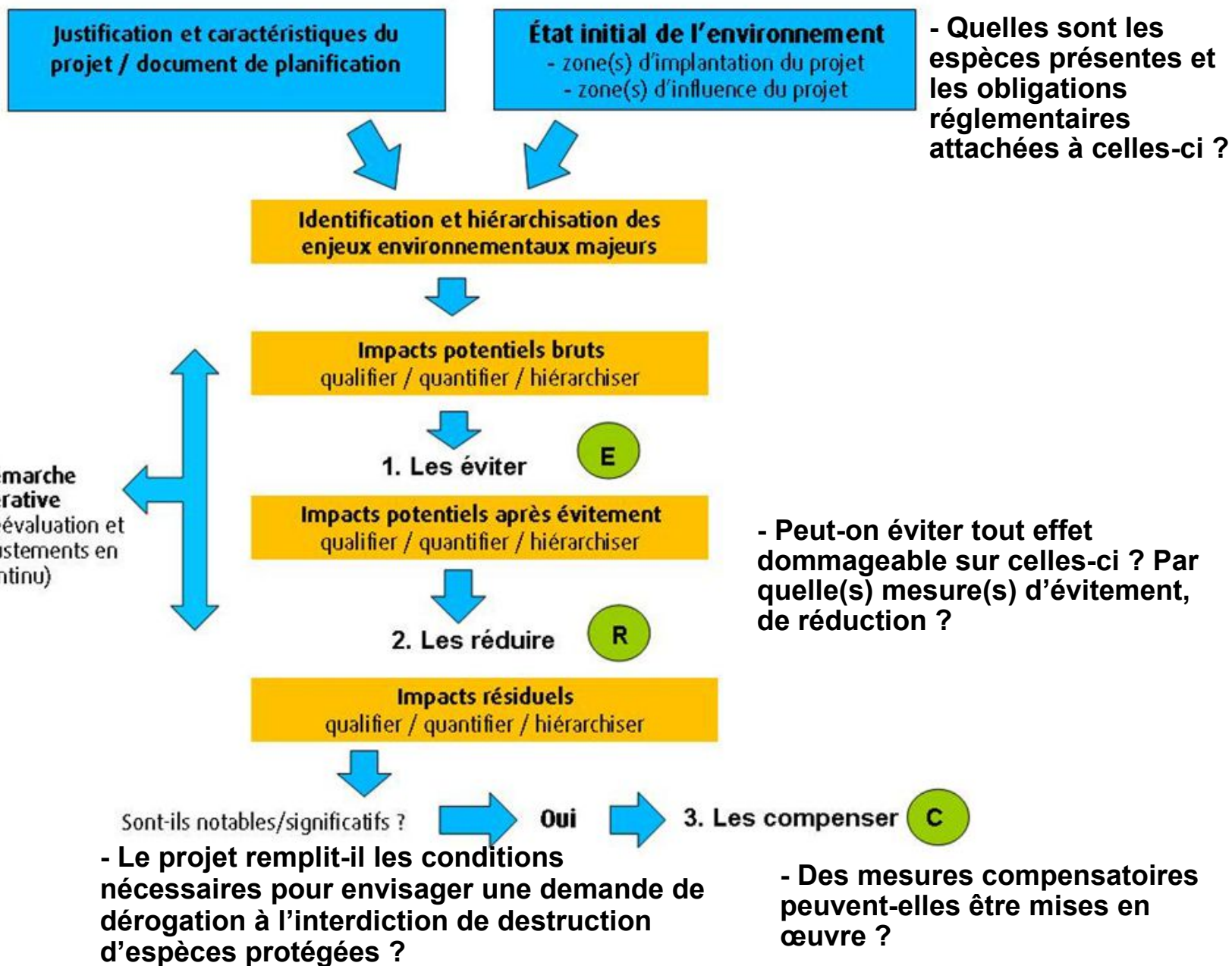
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulé de la séquence ERC

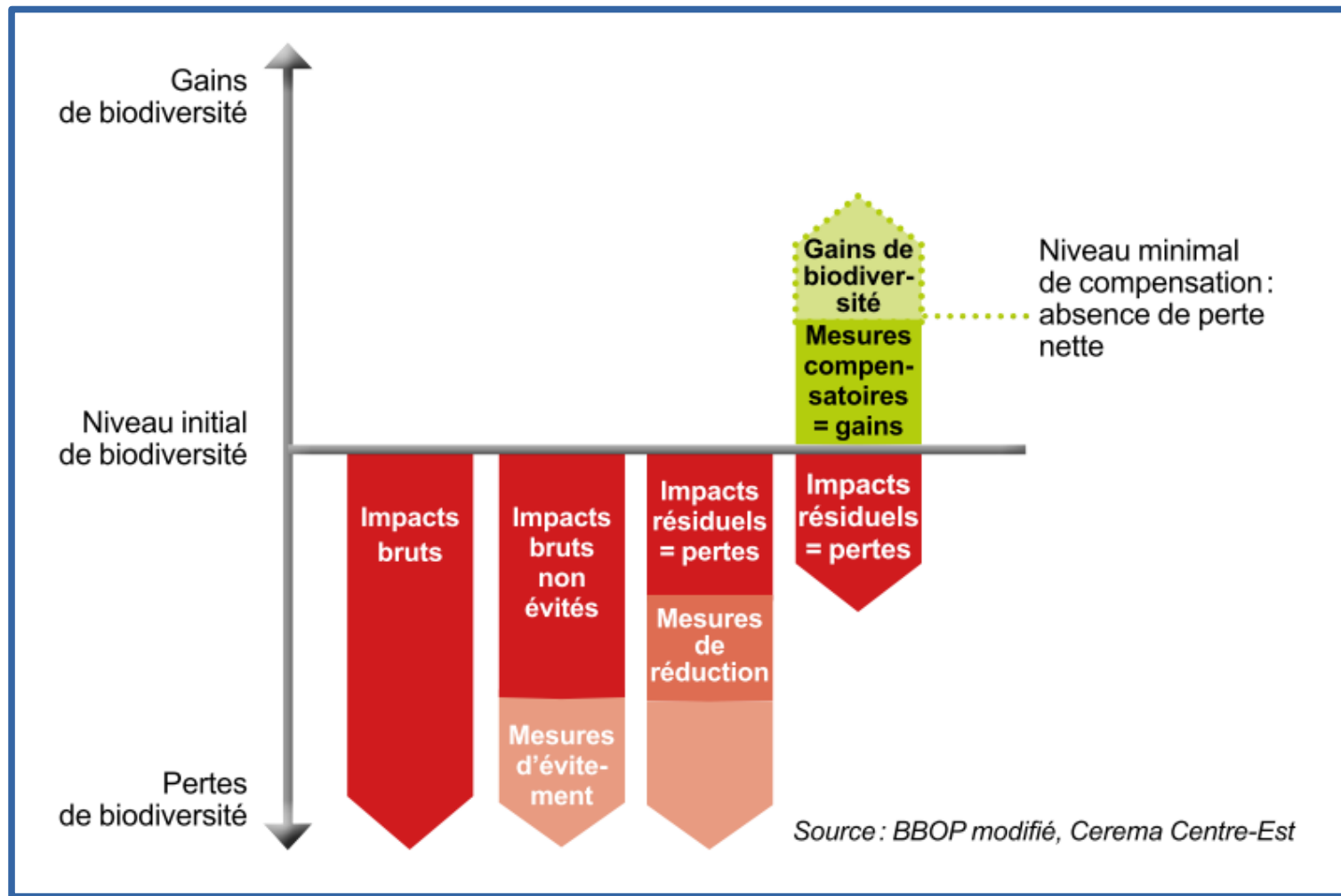


PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulé de la séquence ERC



# L'équivalence écologique



Cas des espèces protégées :  
Dérogation nécessaire si **impact résiduel significatif**  
(soit de l'ordre d'un tiers des projets examinés par PME)

# Déroulement de la séquence

## Cadrage amont

Dans tous les cas, le cadrage amont (formel ou pas) est à préconiser,

- le plus tôt possible, il permet notamment de préciser les exigences en matière d'**état initial** (protocoles à mettre en œuvre, calendrier des inventaires) phase de nature à influencer le planning d'instruction.
- lorsque l'état initial est disponible, il permet d'esquisser les éléments de la séquence ERC à mettre en œuvre, et d'apprécier le risque d'impacts résiduels significatifs susceptibles de déclencher une dérogation.

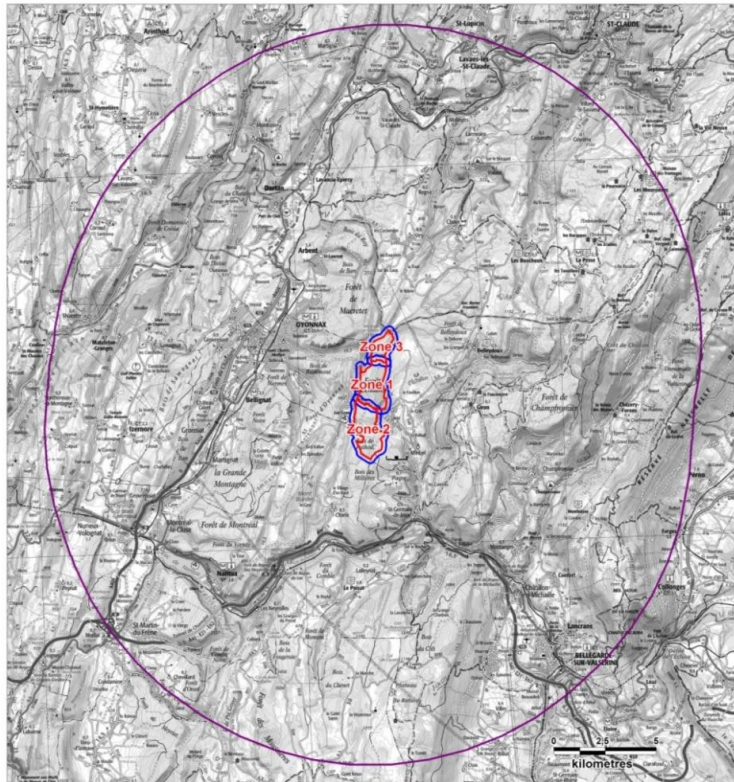


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

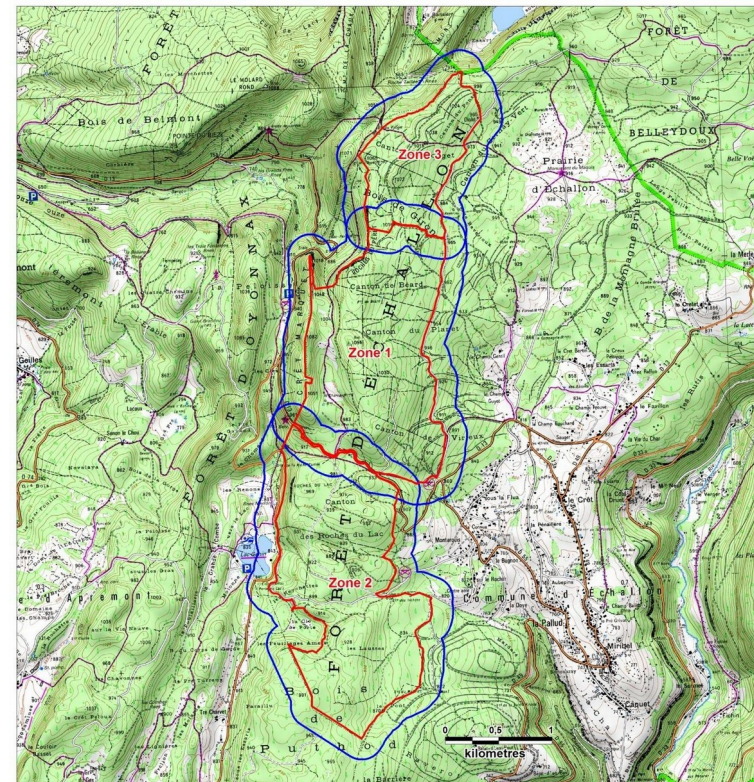
# Déroulement de la séquence

## Définition de la zone d'étude



Légende :

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée



Légende :

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée

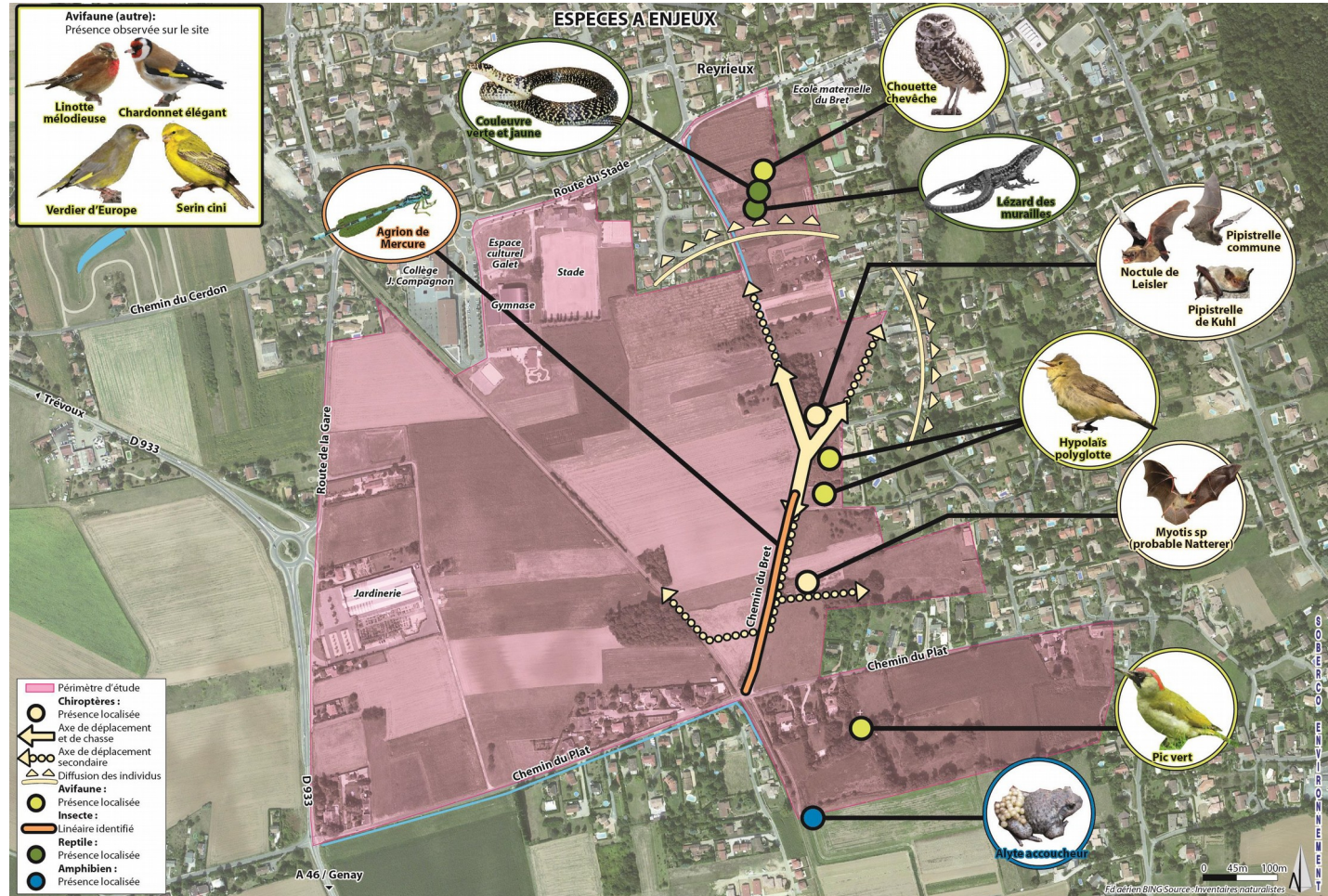
Projet éolien Echallon (Ain, CNR)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

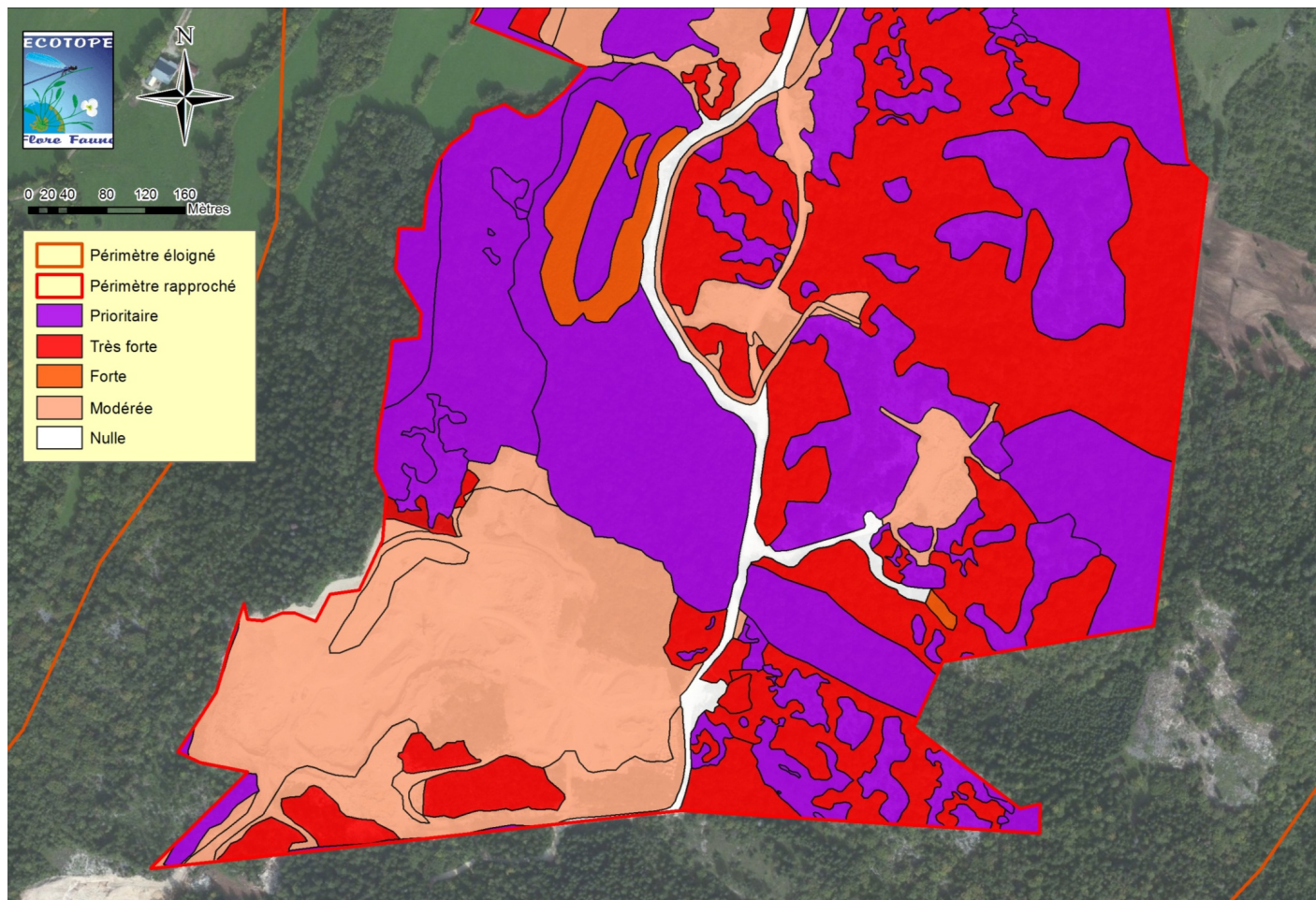
# Déroulement de la séquence Etat initial



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulement de la séquence

## Hiérarchisation des enjeux



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulement de la séquence Mesures d'évitement

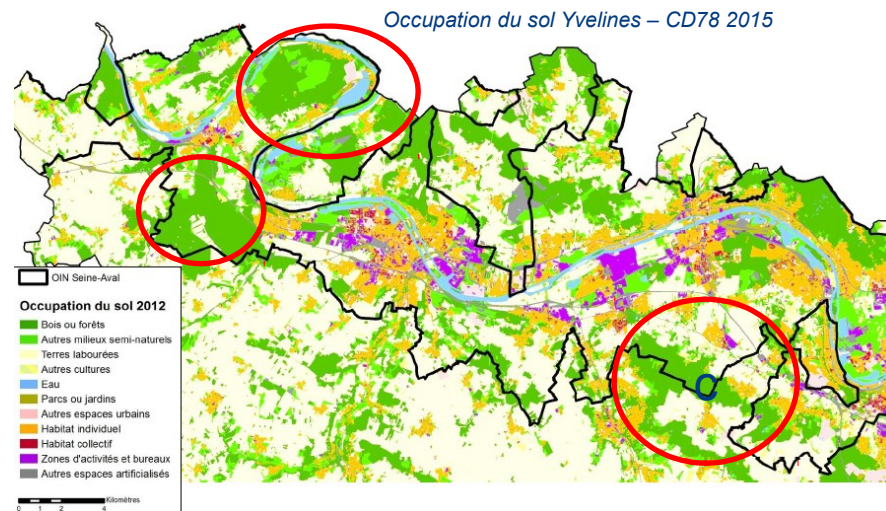
Impacts potentiels bruts  
qualifier / quantifier / hiérarchiser



1. Les éviter



Impacts potentiels après évitement  
qualifier / quantifier / hiérarchiser



Eviter les zones à fort enjeux de biodiversité



Renoncer au projet



Limitier au minimum la surface d'emprise du projet et les zones artificialisées « inutiles »

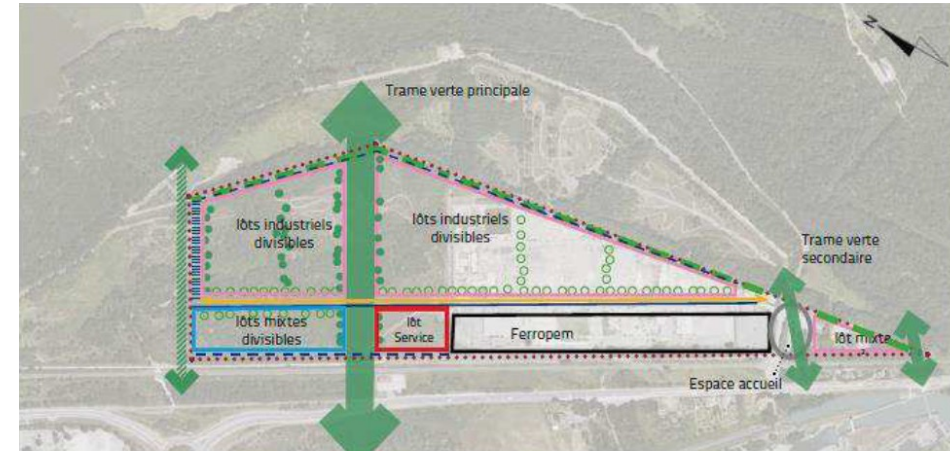


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

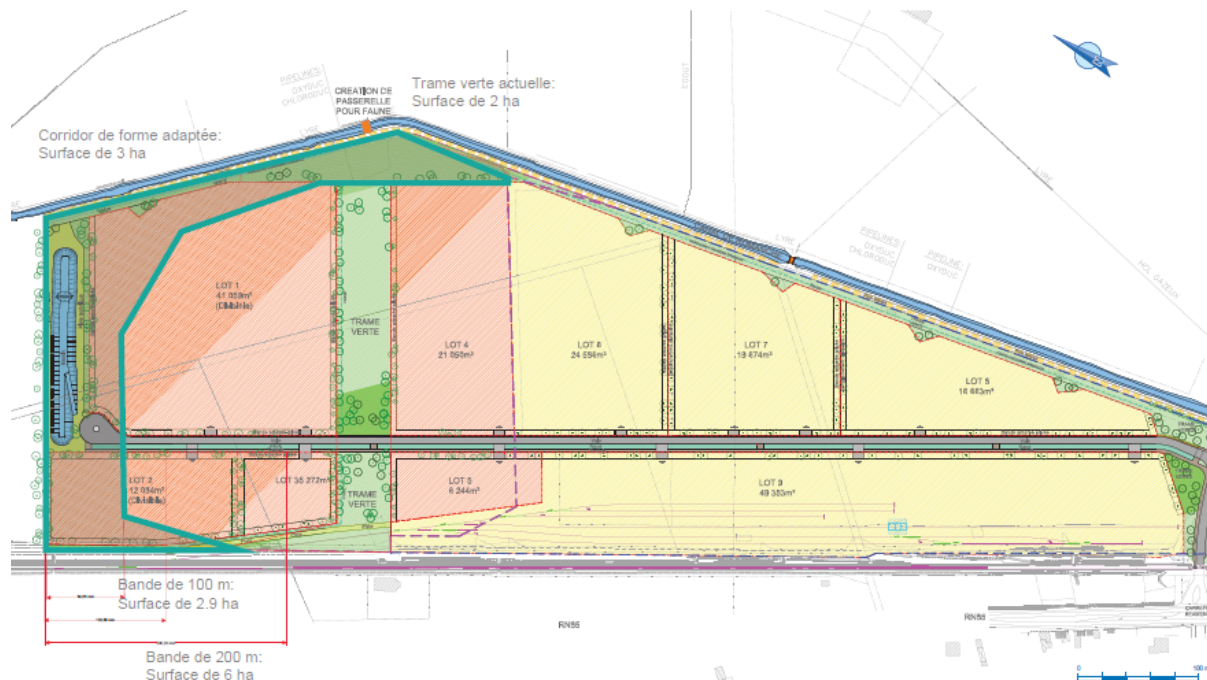
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulement de la séquence Mesures d'évitement

Projet de Zone d'Aménagement Concerté du Saut du Moine, Champagnier  
(Isère, Isère-Aménagement)



## PRINCIPE DE LOCALISATION DE LA TRAME VERTE



# Déroulement de la séquence

## Mesures d'évitement



Crédit photo : A2C Granulat

Franchissement d'un cours d'eau par le biais d'une passerelle à la place d'un busage



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulement de la séquence Mesures de réduction

**Impacts potentiels après évitement**  
qualifier / quantifier / hiérarchiser



**2. Les réduire**



**Impacts résiduels**  
qualifier / quantifier / hiérarchiser

## Réduction pendant la phase travaux

- période non sensible pour la faune et la flore
- non artificialisation des aires de stockage
- attention à la non dispersion des invasives
- .....

## Restauration après travaux

- restauration des aires de chantier
- restauration de continuités
- aménagements sur site en faveur de la biodiversité (ex toitures végétalisées)
- .....



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroulement de la séquence Mesures de réduction



Crédit photo : GSM  
Dispositif de limitation des nuisances par arrosage limitant l'envol des poussières



Crédit photo : CEMEX  
Secteur mis en défens (pour partie) en raison de la présence d'Hirondelle de rivage



Crédit photo : SIBELCO  
Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols



Crédit photo : SIBELCO  
Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols

# Déroulement de la séquence Mesures de réduction



Crédit photo : Reflex Environnement  
Installation de gîte artificiel au droit du projet



Crédit photo : Cerema  
Clôture spécifique le long d'une infrastructure routière



Crédit photo : Cerema  
Passage inférieur mixte (ouvrage de franchissement hydraulique avec aménagement d'une banquette pour la faune)



Crédit photo : Cerema  
Dispositif préventif de lutte contre une pollution : boudins "coco" jouant un rôle de filtre temporaire

# Déroulement de la séquence

## Mesures de réduction

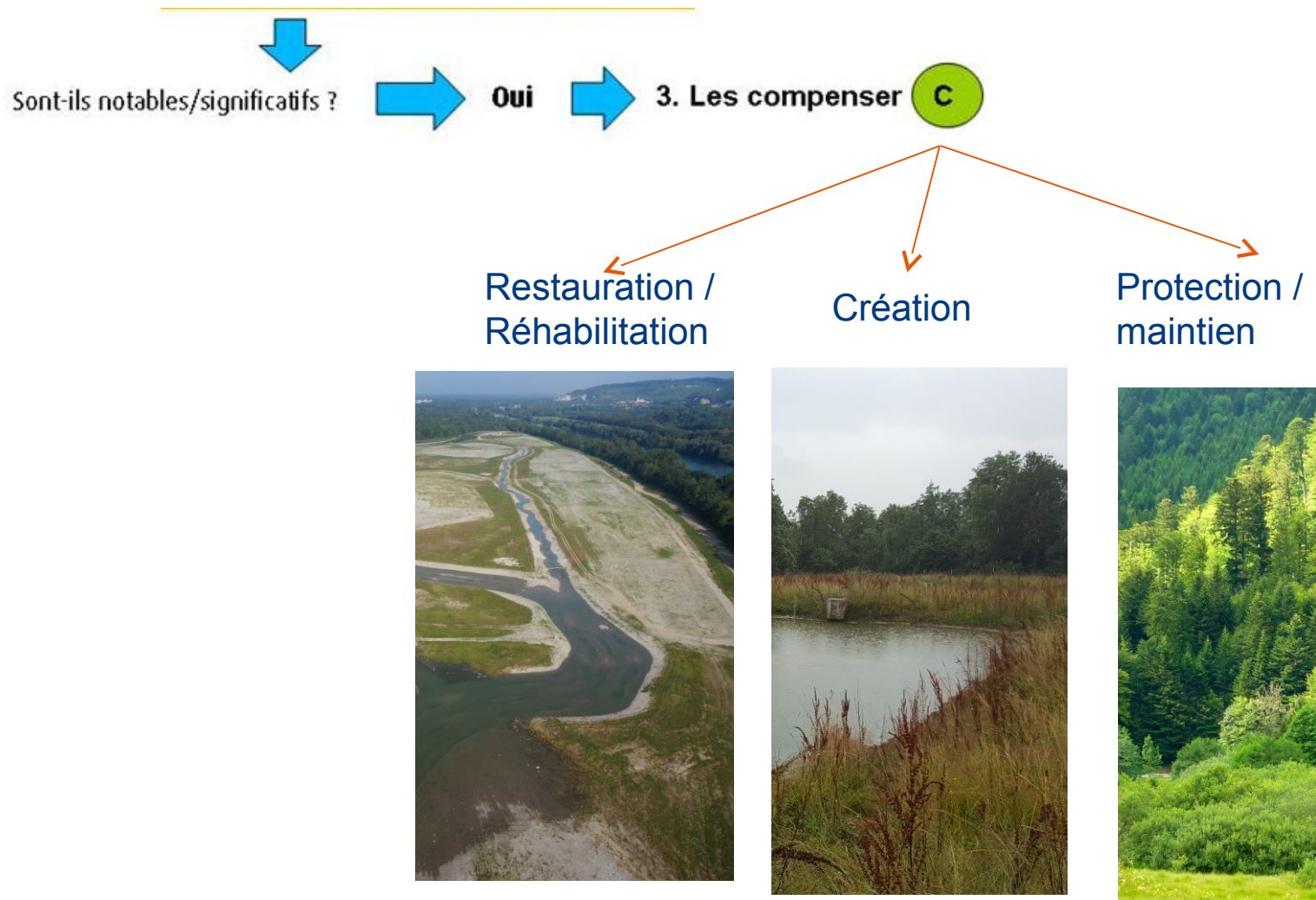


Crédit photo : UNICEM Entreprises engagées  
Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (visant ici le Solidage du Canada)



Crédit photo : SIBELCO  
Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel (il s'agit ici de lande à Callune avec présence de Cistes à feuilles de sauge)

# Déroulement de la séquence Mesures de compensation



# Déroulement de la séquence

## Mesures de compensation



Crédit photo : UNICEM Entreprises engagées  
Restauration / réhabilitation de milieu par enlèvement  
d'espèces exotiques envahissantes



Crédit photo : SIBELCO  
Restauration / réhabilitation de milieu par réouverture  
(débroussaillage d'espèces ligneuses)



Crédit photo : Cerema  
Aménagement ponctuel par création d'îlots en  
complément d'une restauration du plan d'eau



Crédit photo : CEMEX & LPO Sarthe  
Aménagement ponctuel visant le Sonneur à ventre  
jaune en complément d'une restauration de la zone  
inondée

# Déroulement de la séquence

## Mesures de compensation

Aéroport de Lyon, parking Mike (69)

Zone pierreuse favorable à l'OEdicnème criard aménagée sur la parcelle compensatoire E975 de l'aéroport Saint-Exupéry à Lyon



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Déroutement de la séquence Mesures d'accompagnement



Crédit photo : Cerema  
Action expérimentale de transplantation d'individus d'une espèce végétale (ici il s'agit de l'Oenanthe fistuleuse)



Crédit photo : Cerema  
Déploiement d'action de sensibilisation in-situ (panneau informatif sur la sensibilité environnementale de la zone)



Crédit photo : Cerema  
Aménagement paysager d'accompagnement dans les emprises du projet



Crédit photo : Cerema  
Aménagement paysager d'accompagnement dans les emprises du projet

# Sites Naturels de Compensation (SNC)

- De nouveaux horizons s'ouvrent avec la compensation par l'offre



Restauration



Compensation  
par la demande  
(système actuel)

Unités de compensation



Restauration



Compensation  
par l'offre

# Géolocalisation des mesures compensatoires

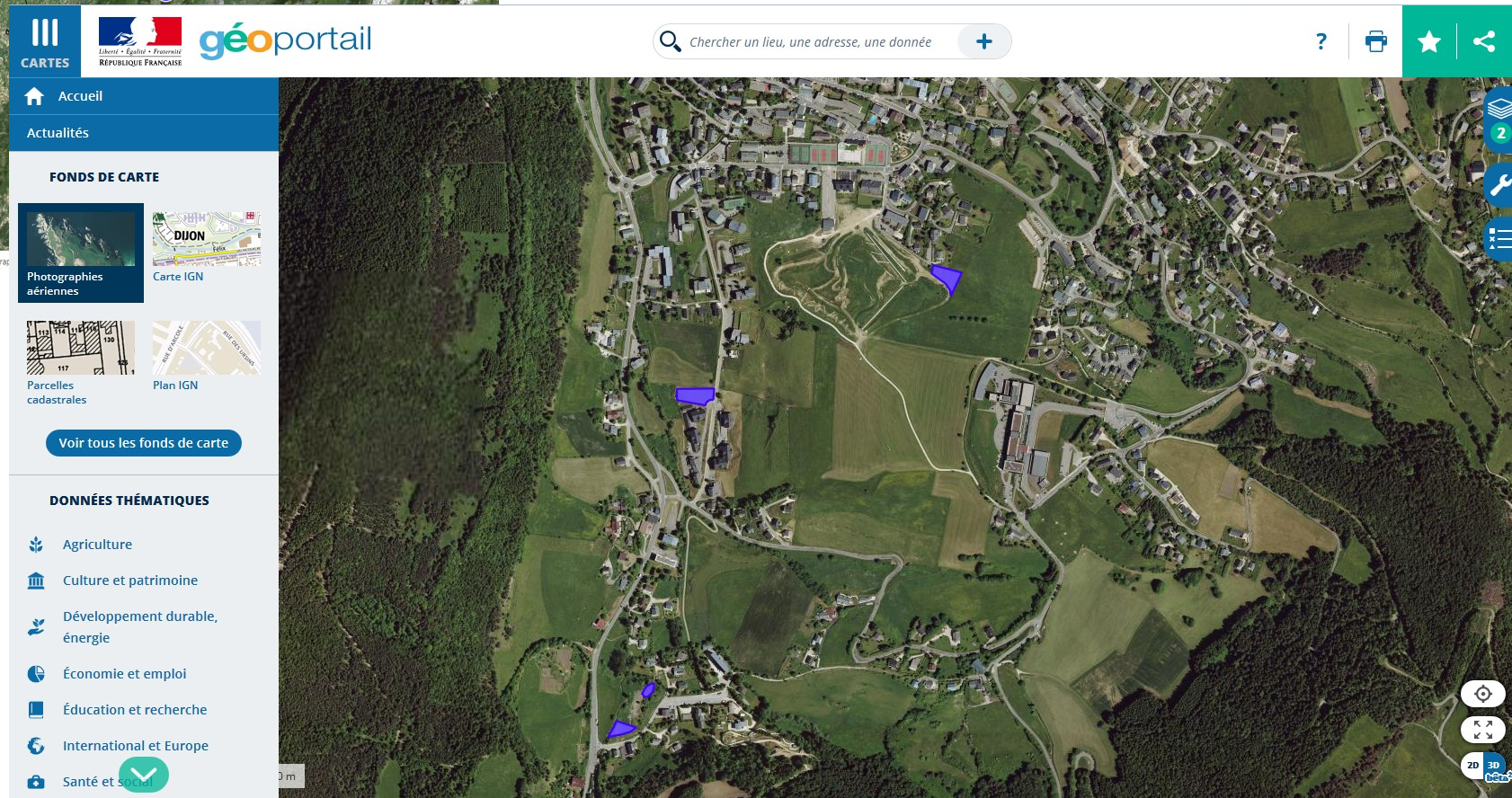
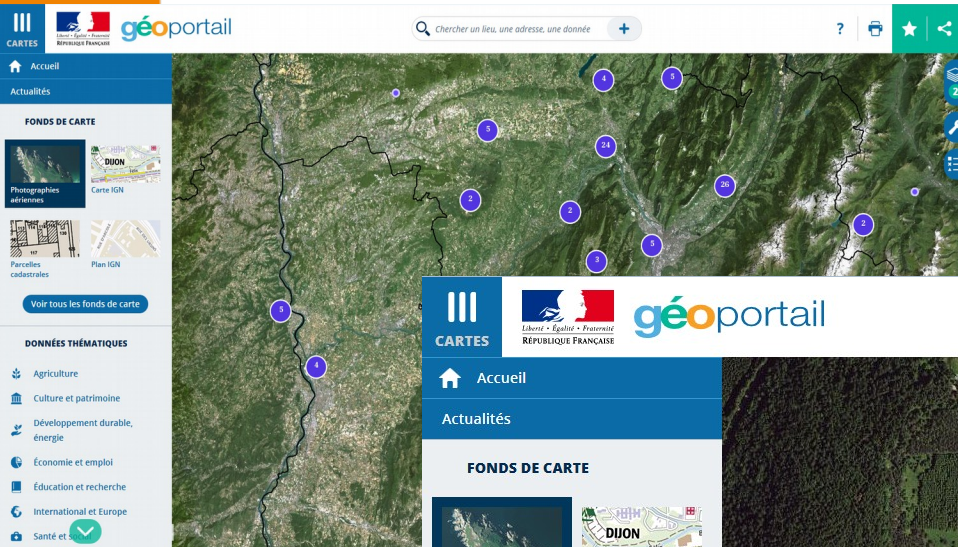
The screenshot displays the GéoMCE web application interface. At the top, there is a header with the French Republic logo and the text 'GéoMCE'. Below the header is a navigation bar with menu items: 'Accueil', 'Projet', 'Procédure', and 'Mesure'. On the right side of the navigation bar, there are notification icons for '6', '0', and '17', along with a user profile for 'Marc CHATELAIN', a search icon, and an 'Aide' link. The main content area is titled 'Accueil' and has two tabs: 'Liste des projets' and 'Cartographie'. The 'Cartographie' tab is active, showing a map of France with numerous green circular markers representing compensatory measures. The map includes a legend on the left side with the following categories: 'Contenu de la carte', 'Limites administratives', 'Fonds de carte' (with sub-items: 'Photographies aériennes', 'ScanExpress', 'Cadastré'), 'Données métier' (with sub-items: 'projetsPolygones', 'projetsLignes', 'projetsPoints', 'projetsCommunes', 'mesuresPolygones', 'mesuresLignes', 'mesuresPoints', 'mesuresCommunes'), and 'Hors périmètre'. The map also features a scale bar at the bottom left indicating 'Échelle : 1/2.250.906' and a '100km' scale. The map shows various cities and regions, including 'FRANCE', 'Lausanne', 'Geneve', 'Annecy', 'Clermont Ferrand', 'Roanne', 'Lyon', 'Saint Etienne', 'Brive', and 'Torino'. The interface is clean and professional, with a blue and white color scheme.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Géolocalisation des mesures compensatoires

Géoportail → Développement durable, énergie → Espaces protégés → Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité



# Déroulement de la séquence

**Sauf rares exceptions, la dérogation est délivrée par le préfet du département du lieu des opérations**

**après avis simple mais obligatoire :**

- du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) : projets soumis à autorisation environnementale, à évaluation environnementale, impactant des espèces classées en danger d'extinction**
- ou du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour les autres cas**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# L'articulation des procédures

**Selon les projets, la dérogation « espèces protégées » est portée ou non par une autorisation environnementale (voir textes Aut. Environnementale)**

**Dans les autres cas, elle est conduite en parallèle à :**

- autorisations d'urbanisme (ex : photovoltaïque au sol),**
- défrichement,**
- déclarations « Loi sur l'Eau » ou « ICPE »,**
- DUP...**
- ou aucune autre procédure (ex : travaux d'entretien sur infrastructures)**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Contrôle des prescriptions



Contrôle Police de la Nature 2018 Base logistique, Vilette d'Anthon (Isère)



Contrôle Police de la Nature 2018 Parc photovoltaïque, Largentière (Ardèche)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Les missions du pôle PME

Mise à jour : 8 avril 2019

## Service EHN Eau, Hydroélectricité et Nature



**DEBLANC**  
Christophe  
Chef de service  
Tél. 04 26 28 65 99



**GRAVIER**  
Marie-Hélène  
Chef de service délégué  
Tél. 04 73 17 37 34



**PEYRE**  
Cécile  
CM coordination police  
et appui juridique  
Tél. 04 26 28 65 89



**MONDIERE**  
Marie-Paule  
Chef d'unité gestion  
Tél. 04 73 17 37 40



**NOGARA**  
Marie-Christine  
Assistante de service  
Tél. 04 26 28 66 00



**BOUDIGNON**  
Ludvine  
Assistante de service  
Tél. 04 73 17 37 35

• Assistant gestion  
MOLINIER Sébastien ..... 04 73 17 37 44



### Pôle politique de la nature

Chef de pôle  
**RICHARD**  
Olivier  
04 73 17 37 22

- Assistante PPN  
BOUDIGNON Ludvine ..... 04 73 17 37 35
- Chef de projet pilotage financier N2000 /  
Réfèrent agriculture  
TABOURIN Pierre ..... 04 73 17 37 66
- Chef de projet pilotage technique et scientifique  
N2000 / Réfèrent forêt  
MARSY Sylvain ..... 04 73 17 37 84
- CM PNA et espèces protégées (03-15-42-43-63)  
SOURIE Malorie ..... 04 73 17 37 75
- CM trame verte et zones humides  
NOM Prénom ..... 04 73 17 XX XX
- CM SCAP et ZNIEFF  
CHEGRANI Patrick ..... 04 73 17 37 20
- CM patrimoine géologique / gestion et  
valorisation des données  
ROUSSET Patricia ..... 04 73 17 37 59
- CM Flore et connaissance et espèces invasives  
HAPPE David ..... 04 73 17 37 83
- Chargée d'instruction - Réfèrent CITES  
sur les départements 69-73-26-15-43-42  
FLANDY Nicole ..... 04 73 17 37 76
- Chargée d'instruction - Réfèrent CITES  
sur les départements 74-38-01-03-63-07  
FRADETAL Brigitte ..... 04 73 17 37 46



### Pôle préservation des milieux et des espèces

Chef de pôle  
**MESTRALLET**  
Julien  
04 26 28 66 19

- Assistante PPME  
ROBERT Frédérique ..... 04 26 28 66 01
- Assistante CSRPN  
DAURAT Raphaëlle ..... 04 26 28 65 92
- Chef de projet espèces protégées (01)  
CHATELAIN Marc ..... 04 26 28 66 11
- CM espèces protégées scientifiques  
BOUVIER Monique ..... 04 26 28 66 06
- CM Biodiversité (69)  
HUBERT Severine ..... 04 26 28 65 96
- CM Biodiversité - CM réserves fluviales  
Réfèrent Création Aires protégées  
Coordination Réserves (26)  
BRIET Romain ..... 04 26 28 66 10
- CM Biodiversité / Réfèrent Energie renouvelable  
- Suivi Axe fluvial Rhône (07)  
BLANCHOT Xavier ..... 04 26 28 66 13
- CM réserves naturelles en PNR, suivi RNR  
CLAUDE Cédric ..... 04 26 28 66 03
- CM Biodiversité / Réfèrent ZAC (38)  
POIRIE Fabien ..... 04 26 28 66 09
- CM Biodiversité / hydroélectricité/observatoires  
montagne (73)  
DAVAL Camille ..... 04 26 28 65 88
- CM Biodiversité / Réfèrent RNN Montagnes et  
carrières (74)  
GIRON Marianne ..... 04 26 28 66 05
- Unité loup  
• Chef de l'unité  
METRAL Mathieu ..... 04 26 28 66 08
- CM communication loup  
GENTIER Dominique ..... 04 26 28 65 94
- Secrétariat technique loup  
MATHIEU Jean-Marc ..... 04 26 28 65
- CM Loup - Fronts colonisation  
SCERRI Léa ..... 04 26 28 66 95
- CM Loup - Foyers de prédation  
DESALME Manon ..... 04 26 28 68 01



Adjoint  
au chef de pôle  
**PAGLIARI-THIBERT**  
Carine  
04 26 28 66 02



### Pôle politique de l'eau

Chef de pôle  
Adjoint au chef de service  
**BARTHELEMY**  
Dominique  
04 73 17 37 26

- Assistantes PPE  
PRIEUX Nicole ..... 04 73 17 37 63  
ROBERT Frédérique ..... 04 26 28 66 01
- CM hydrogéologie-RM (01)  
MARTELAT Anne ..... 04 26 28 66 41
- CM continuité écologique des cours d'eau (15,43)  
FERRARI Estelle ..... 04 73 17 37 86
- CM hydromorphologie et hydroélectricité (38)  
PORNON Christophe ..... 04 26 28 66 15
- CM planification (AG, LB) et gestion concertée (63)  
RENOU Luc ..... 04 73 17 37 33
- CM planification RM et coordination inter-SDAGE (26)  
ROUCHON Emmanuelle ..... 04 26 28 66 16
- CM gestion quantitative et hydrologie (07)  
CAUVIN Juliette ..... 04 26 28 66 40
- CM assainissement, micro polluants (73,74)  
NOM Prénom ..... 04 XX XX XX XX
- CM qualité des eaux et lacs (69)  
BEAUJEU Ghislaine ..... 04 26 28 66 34
- Unité eaux souterraines  
• Chef de l'unité / CM hydrogéologie(LB, AG) et  
pollutions diffuses (03)  
TEXIER Matthieu ..... 04 73 17 37 51
- Technicien eaux souterraines  
GMYR Michel ..... 04 73 17 37 65
- Unité laboratoire  
• Chef de l'unité / Chef de projet hydrobiologie et DCE  
GENIN Brigitte ..... 04 26 28 66 35
- Chef d'unité délégué (42)  
COURT Elisabeth ..... 04 73 17 37 30
- Techniciens hydrobiologistes  
ACHARD Julien ..... 04 73 17 37 41  
ANDRIEU Freddy ..... 04 26 28 66 26  
CHAVAUX Remy ..... 04 26 28 66 29  
GUILLION Gaëlle ..... 04 26 28 66 28  
LEPEUT Jean-Julien ..... 04 26 28 66 21  
ROUCHON Loïc ..... 04 73 17 37 79  
VERY Franck ..... 04 73 17 37 78  
WOJTKO Bertrand ..... 04 73 17 37 25



Chef de pôle  
délégué  
**CROSNIER**  
Jérôme  
04 26 28 66 23



### Pôle police de l'eau et hydroélectricité

Chef de pôle  
Adjoint au chef de service  
**ISSARTEL**  
Emmanuelle  
04 26 28 67 94

- Assistante PEH  
ELMACIN Marie-France ..... 04 26 28 67 95  
NOGARA Marie-Christine ..... 04 26 28 66 00
- CM Géothermie  
MUHLHAUS Marguerite ..... 04 26 28 66 18
- CM concessions hydroélectriques  
BOURG Cyril ..... 04 26 28 66 33  
BERTEAU Maxime ..... 04 26 28 66 27  
VILLE Marie-Hélène ..... 04 26 28 66 52
- CM gestion domaniale et portuaire  
ANXIONNAZ Claire ..... 04 26 28 66 04
- CM concessions hydroélectriques  
concession Rhône  
ALLEMAND Béatrice ..... 04 26 28 66 62
- Unité politique de l'eau et gestion quantitative  
• Chef de l'Unité  
PHILIPPE TANGI ..... 04 26 28 66 17
- Inspecteur gestion quantitative  
LAMBERT Pierre ..... 04 26 28 67 99
- Unité gestion qualitative  
• Chef de l'unité  
LE MAOUT Anne ..... 04 26 28 67 92
- Inspecteurs gestion qualitative  
BARBE Pauline ..... 04 26 28 67 98  
LOUYET Marnix ..... 04 26 28 68 00  
PRUDHOMME Hélène ..... 04 90 96 98 74
- Unité ouvrages hydrauliques  
• Chef de l'Unité  
SAINT-EVE Vincent ..... 04 26 28 67 97
- Inspecteurs ouvrages hydrauliques  
BORNARD Damien ..... 04 26 28 67 96  
SOULÉ Amaud ..... 04 26 28 66 22
- Unité travaux fluviaux  
• Chef de l'Unité  
TROUILLARD Fanny ..... 04 26 28 67 93
- Inspecteurs travaux fluviaux  
DONZE Daniel ..... 04 26 28 67 90  
MAYNARD Margaux ..... 04 26 28 66 25  
OURAHMOUNE Safia ..... 04 26 28 67 91



Adjoint  
au chef de pôle  
**CHARLEMAGNE**  
Isabelle  
04 26 28 65 86

sigles

CM : chargé(e) de mission

Courriel : ehn.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr  
Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Agent localisé  
à Clermont-Ferrand

Agent localisé  
à Lyon



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Pages Internet DREAL, documents et sites de référence

## - Note à l'attention des pétitionnaires AURA :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/la-procedure-de-derogation-a-la-protection-des-r4274.html>

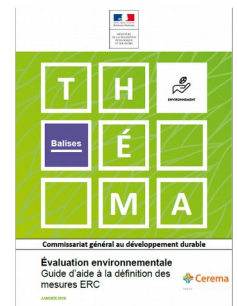
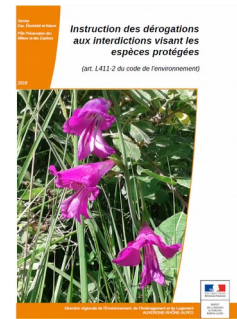
[http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ep\\_notedocrinera\\_noteexterne\\_20180511.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ep_notedocrinera_noteexterne_20180511.pdf)

## - Guides et sites nationaux :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-principaux-guides-et-sites-de-reference-a13151.html>

## - Obligation Réelle Environnementale (ORE) : fiches de synthèse

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>



# Merci de votre attention



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES